

2026/0070

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le **06 OCT. 2026**

ID : 059-215900358-20261006-20260924_D0060-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 17

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. TENDERO. PETIT. MANGHOLZ. CHRETIEN. WERY. QUETIER.

Mmes MERCIER. WAUCHER. CHATELAIN. DUQUESNE. CAFFIAU. RAMELOT.

Absents ayant donné procuration : Mme PREVOST à Mme MERCIER.

M. JOSSET à M. SEGUIN.

Mme DELBRUYERE à M. BADIDI.

Absents excusés : M. BERTEAUX et Mme BAROCHE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : REDEVANCE CONTRACTUELLE CONCESSION 2026 - GRDF.

Vu le courrier de GRDF, en date du 14 avril 2026, relatif à l'état de la somme due au titre de la redevance contractuelle de concession 2026 dont le montant s'élève à 2 023,30 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Accepte l'état récapitulatif du calcul de la redevance contractuelle de concession concernant l'année 2026, soit un montant de 2 023,30 € pour lequel un titre de recettes sera émis par la perception de ladite redevance.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le **06 OCT. 2026**

Le Maire,

